

1. *Débitrice:* **PPAM Plâtre et peinture Sàrl**, chemin des Fauvettes 3, 1580 **Avenches**

2. *Remarques:* Date du dépôt: 23 mai 2003  
Délai pour intenter action au 12 juin 2003, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.  
L'inventaire est également déposé.

Dans un délai échéant le 2 juin 2003, les créanciers peuvent attaquer les décisions relatives à l'insaisissabilité (art. 32 OAOF).

A défaut de procéder dans les délais fixés, les décisions de l'office deviendront définitives.

Office des faillites de Payerne-Avenches  
1530 Payerne

(01000794)